

28 mai 2018 – n° 02a
180036

CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER – 63 rue Font de Cherves 17200 ROYAN

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges a été légataire de la succession de Madame TURPIN. En effet, aux termes d'un testament olographe, la personne décédée a institué pour légataires l'Institut Pasteur, l'Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants ainsi qu'à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

La succession de Madame TURPIN se compose notamment d'un ensemble immobilier situé au 63 rue Font de Cherves à ROYAN (17200) cadastré section AK N°386.

Compte tenu de la succession tripartite, il est proposé de céder ce bien immobilier. Le prix de vente, frais d'agence inclus est de 135 000€ (dont 9 400€ de frais d'agence), soit 125 600€ net vendeurs. Chaque colégataire percevra la somme de 41 866,67€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

Vu le Code Civil, notamment l'article 1593 relatif aux frais d'actes notariés,

Vu le courrier de l'Agence Immobilière Guy Hoquet (17200 ROYAN) en date du 10 avril 2018 concernant le bien immobilier cadastré section AK N°386 situé 63 rue Font de Cherves à ROYAN (17200), d'une contenance d'environ 3a02ca.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE la vente du bien immobilier par l'Agence Guy Hoquet cadastré section AK N°386 situé 63 rue Font de Cherves à ROYAN (17200), d'une contenance de 3a02ca, au montant de 125 600 € net vendeurs, soit 41 866,67€ au profit de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, éventuellement diminués de frais relatifs à la vente,

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, notamment l'acte de vente authentique en la forme notariée,

- AUTORISE le Maire à prendre en charge tout autre frais relatif à la vente immobilière.

ADOpte A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	23
Procurations	11
Absence.....	1

Séance du 28 mai 2018

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO (*arrivée au point n° 4 - procuration à D. Chobaut*) - Christine FELDEN, Johann RUH, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE (*arrivé au point n° 3*).

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
François FICHTER	à	Jean-Paul BESOMBES
Isabelle De BECKER	à	Caroline PRIVAT-MATTIONI
Ousseynou SEYE	à	Claude KIENER
Issam BENOuada	à	Françoise LEGRAND
Sabriya CHINOUNE	à	Patrick ZANCHETTA
Pierre JEANNEL	à	Marie-José LOUDIG
Christopher ZIEGLER	à	Bruno TOUSSAINT
Serge VINCENT	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Jean-Louis BOURDON
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Mustafa GUGLU est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.